

SYNTHÈSE D'AVIS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

ENDOSTA (glucosamine), anti-arthrosique symptomatique d'action lente

Pas d'avantage clinique démontré par rapport aux autres anti-arthrosiques d'action lente dans le soulagement des symptômes de l'arthrose du genou

L'essentiel

- ENDOSTA est un anti-arthrosique symptomatique d'action lente indiqué dans le soulagement des symptômes liés à une arthrose légère à modérée du genou.
- Il a montré une efficacité modeste par rapport au placebo, sans avantage clinique par rapport aux autres anti-arthrosiques symptomatiques d'action lente dans cette indication. Sa place dans la stratégie thérapeutique est limitée.

Stratégie thérapeutique

- Les premières mesures à mettre en œuvre lors d'un traitement de l'arthrose symptomatique des membres inférieurs sont la réduction d'un surpoids, une activité physique régulière en dehors des poussées douloureuses, la kinésithérapie, le port d'orthèses, l'utilisation de cannes.
- Durant les phases symptomatiques, le traitement comporte principalement des antalgiques, en commençant par le paracétamol et, en cas d'efficacité insuffisante, un AINS oral en cures courtes.
- Des traitements locaux peuvent aussi être utilisés tels que les AINS topiques, les corticoïdes en injections intra-articulaires, notamment pendant les phases inflammatoires, ou l'acide hyaluronique en injections intra-articulaires.
- Les anti-arthrosiques symptomatiques d'action lente systémiques (sulfate de chondroïtine, insaponifiables d'huile d'avocat et de soja, diacerhéine et glucosamine) ont une efficacité modeste tant sur la douleur que sur l'incapacité fonctionnelle de l'arthrose légère à modérée. Il n'a pas été démontré qu'ils réduisaient de façon substantielle la consommation des AINS.
- La chirurgie (arthroplastie, mise en place d'une prothèse) est réservée aux arthroses évoluées radiologiquement, douloureuses et incapacitantes, réfractaires aux mesures thérapeutiques habituelles.

Place de la spécialité dans la stratégie thérapeutique

Comme les autres anti-arthrosiques symptomatiques d'action lente, ENDOSTA occupe une place limitée dans le traitement symptomatique de la gonarthrose légère à modérée.

Données cliniques

- Deux études d'une durée de 6 mois ont été réalisées chez des patients atteints de gonarthrose symptomatique légère à modérée. Dans une étude, la glucosamine a amélioré de façon modeste les indices de Lequesne et WOMAC-total par rapport au placebo. Dans l'autre étude, aucune différence statistiquement significative n'a été observée par rapport au placebo sur le pourcentage des patients ayant une diminution de 20 % du score WOMAC-douleur. Dans deux études d'une durée de 3 ans chez des patients atteints de gonarthrose symptomatique légère à modérée, la glucosamine a été supérieure au placebo sur les indices de Lequesne et WOMAC-total, qui étaient des critères de jugement secondaires. Dans une méta-analyse de méthodologie non optimale, la glucosamine a été supérieure au placebo sur la douleur et l'indice de Lequesne et supérieure aux AINS sur la douleur, mais pas sur l'indice de Lequesne.
- Les effets indésirables les plus fréquemment observés avec la glucosamine sont digestifs : nausées, douleurs abdominales, constipation et diarrhée.

Intérêt du médicament

- En raison d'un niveau d'efficacité modeste et d'une place limitée dans la stratégie thérapeutique, le service médical rendu* par ENDOSTA 625 mg comprimés est faible.
- ENDOSTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu** (ASMR V) par rapport aux autres anti-arthrosiques symptomatiques d'action lente.
- Avis favorable au remboursement en ville et à la prise en charge à l'hôpital, sous condition de mise en place et de réalisation dans un délai de 2 ans d'une étude visant à montrer l'impact de la prescription d'ENDOSTA en termes de réduction de la consommation d'AINS.

* Le service médical rendu par un médicament (SMR) correspond à son intérêt en fonction notamment de ses performances cliniques et de la gravité de la maladie traitée. La Commission de la transparence de la HAS évalue le SMR, qui peut être important, modéré, faible, ou insuffisant pour que le médicament soit pris en charge par la solidarité nationale.

** L'amélioration du service médical rendu (ASMR) correspond au progrès thérapeutique apporté par un médicament par rapport aux traitements existants. La Commission de la transparence de la HAS évalue le niveau d'ASMR, cotée de I, majeure, à IV, mineure. Une ASMR de niveau V (équivalent de « pas d'ASMR ») signifie « absence de progrès thérapeutique ».

